

SYNTHÈSE

La Rencontre du 5 septembre relative aux statistiques sur l'insécurité s'est tenue sous la présidence de M. **Jean-Marie Delarue**. Ce domaine de réflexion présente pour la statistique publique et la recherche, selon M. Delarue, trois difficultés dont certaines sont en cours de résolution :

- **d'un point de vue institutionnel**, le ministère de l'intérieur a longtemps publié les statistiques administratives (« états 4001 »). Elles reflétaient imparfaitement la délinquance, ce qui a réduit leur pertinence. Cette difficulté a été levée en 2004 avec la création de l'Observatoire national de la délinquance, et le Gouvernement est allé plus loin en 2014 en créant un service statistique ministériel au ministère de l'Intérieur pour ses missions de sécurité ;

- **en ce qui concerne la méthodologie**, il reste différents progrès à réaliser pour « faire parler les chiffres ». Les données de gestion reflétant essentiellement l'activité administrative, il faut les compléter par des enquêtes de victimation comme l'enquête « Cadre de vie et sécurité (CVS) ;

- quant à **la définition à donner à la sécurité et donc à l'insécurité**, on est passé de la loi de 1995 qui définissait la sécurité comme **une condition d'exercice** des libertés individuelles à **une liberté** puisqu'il nous est dit que la sécurité est la première des libertés. Comment définir l'insécurité face à ce double concept de la sécurité ? La solution réside sans doute dans une approche multidimensionnelle, tout en gardant à l'esprit qu'on n'épuisera pas le sujet.

Françoise Maurel a rappelé **les objectifs de l'enquête CVS et les interrogations qu'elle suscite** en termes de pilotage, concertation et méthodologie. Puis elle a souligné que la Rencontre offrait l'occasion d'élargir la réflexion aux bonnes pratiques d'autres pays, et aux méthodes et approches retenues pour d'autres sujets sensibles.

John Van Kesteren, professeur à l'université de Tilburg, a centré sa réflexion sur trois sujets : comment les enquêtes sont faites dans les différents pays ?, en quoi les résultats peuvent se comparer les uns aux autres ? comment procéder aux comparaisons ? **Au-delà des définitions différentes des crimes et délits** selon les pays, **les questions de fréquence jouent** : il est plus facile de comparer des délits fréquents. **Quel que soit le pays, les enregistrements de police et justice présentent des défauts de mesure**. John Van Kesteren conseille de les compléter par des données administratives des hôpitaux, des assurances et des banques. Espérer harmoniser les enquêtes des différents pays n'est pas pertinent (les perceptions, cultures et systèmes institutionnels sont différents) Toute comparaison passe donc par l'analyse des contextes nationaux et des études réalisées dans les différents pays, **par le repérage des évolutions de droit qui vont jouer sur la mesure**, etc. Prendre en compte la dimension longitudinale est indispensable. **Une enquête internationale sur les victimes** peut-elle lever ces obstacles ? Ce projet d'enquête est né en 1989, il réunit maintenant **plus de 90 pays** et 180 enquêtes ont déjà été réalisées. Les échanges avec Eurostat - qui lançait un projet coordonné d'enquête de victimation - n'ont pas abouti, car les questions de sécurité relèvent de la compétence de chaque pays. C'est pourquoi il n'y a pas d'enquête européenne.

Les échanges ont porté sur la pertinence des comparaisons internationales alors que les différences de perception culturelle sont telles qu'une bonne nomenclature ne suffit pas à harmoniser les réponses. Selon l'intervenant, c'est la tentative de dépasser ces différences qui est intéressante.

Stephane Legleye, expert en méthodologie statistique, a rappelé les méthodes généralement employées pour maximiser la mesure de la qualité et minimiser l'erreur totale et s'est demandé dans quelle mesure l'enquête CVS répondait à ces critères. S'agissant de l'amont, au moment de la conception, il a rappelé **l'importance de spécifier les objectifs de l'enquête** avec des demandeurs et des spécialistes, puis de répartir entre organismes et chercheurs intéressés les exploitations envisagées, **la qualité se mesurant aussi à l'aune de l'utilité sociale et scientifique**. S'agissant de la demande politique et sociale d'obtenir des évolutions annuelles, il a indiqué qu'un **panel rotatif serait à privilégier**, tout en indiquant que cette méthode est plus lourde à gérer. La réflexion en aval avec des utilisateurs, tout aussi importante, permet de jauger la validité des résultats avec des sources externes. Au bout de huit à dix ans, il est utile de **passer en revue l'ensemble des choix méthodologiques** retenus au fil du temps, avec une vigilance particulière sur la sous-déclaration potentielle liée aux sujets sensibles, et aussi sur le mode de collecte auto-administré et les passages entre ce mode et le mode avec intermédiation d'un enquêteur. Enfin, il serait possible, même si le sujet

n'est pas encore mûr en France, d'envisager des enquêtes sur la violence agie, si l'on veut développer l'approche multidimensionnelle.

Dans les échanges, **s'agissant des objectifs de l'enquête**, il a été rappelé qu'il y avait d'une part la demande de l'ONDRP d'une enquête barométrique pour disposer d'évolutions annuelles et la demande d'une enquête structurelle moins fréquente (par exemple tous les cinq ans) permettant de connaître notamment les faits, les caractéristiques des victimes et de mesurer le sentiment d'insécurité. **Le compromis d'une enquête structurelle tous les ans conduit à commenter différents sujets chaque année, mais très peu en évolution.** Les États-Unis, qui disposent d'un panel rotatif avec une interrogation tous les six mois, la première en face-à-face et les cinq suivantes par téléphone, le jugent lourd à gérer. **Les enquêtes auprès des auteurs sont envisageables pour les jeunes à l'école, mais moins pour les adultes.** On connaît les auteurs dans un tiers des cas lorsqu'il y a plainte, mais que penser de la sincérité de la réponse ? L'option prise en Australie est de proposer des médiations entre victimes et auteurs et d'utiliser des outils qualitatifs pour approcher les motivations. **Enfin, il apparaît indispensable de continuer la réflexion sur les enquêtes multimode en réexaminant l'expérimentation d'enquête par internet VVS** (vols, violences et sécurité) réalisée par l'Insee à partir du questionnaire de CVS et en analysant les réalisations dans d'autres structures. Plus généralement, en préalable à une évolution du dispositif CVS, un bilan des dix ans d'expérience apparaît opportun. Il nécessiterait des moyens de conception pour repenser le sondage et faire le point sur les protocoles et les méthodes en fonction des objectifs assignés à l'enquête.

François Beck, directeur de l'Office français des drogues et des toxicomanies (OFDT) a **présenté l'ensemble du système d'information sur les drogues et toxicomanies. L'OFDT n'a pas monté d'enquêtes spécifiques sur les drogues, mais a greffé des modules "toxicomanies" sur d'autres enquêtes.** Cela lui a permis de mutualiser les coûts et de disposer, quand c'était nécessaire, de larges échantillons. Pour les adultes, un module "toxicomanies" a été ajouté au baromètre santé de l'Inpes. Il y a un accord avec l'Éducation nationale pour l'enquête auprès des collégiens et un accord avec le ministère de la Défense pour l'enquête réalisée lors de la journée citoyenne. L'OFDT ne fait qu'une seule enquête spécifique sur les représentations. Les méthodologies et notamment le choix du mode de collecte sont décidées par l'OFDT, qui tient compte par exemple des réactions différentes des jeunes et des adultes.. Pour le baromètre Santé, l'Inpes réalise un contrôle terrain auprès d'un centre d'appels. **S'agissant des données administratives** (police, gendarmerie, centre de soins, usagers, etc.), qui sont toutes plus ou moins biaisées, **l'OFDT joue les complémentarités.** De fait, aucun des outils ne joue un rôle central. Pour la veille des sujets émergents, on utilise une approche qualitative. **L'OFDT exploite les enquêtes en lien étroit avec la recherche.**

Des questions ont porté sur l'existence de comparaisons internationales et sur la mesure de l'usage des drogues. L'observatoire européen dispose de beaucoup de données sur les drogues et leurs usages. **Le rythme annuel de collecte a suscité plusieurs remarques** : il laisse moins de temps pour l'exploitation, mais comme les fichiers sont mis à disposition, soit *via* Quetelet, soit *via* le centre d'accès sécurisé aux données, les chercheurs peuvent les utiliser. Ce rythme permet probablement de négocier plus facilement le financement de l'opération et surtout professionnalise les enquêteurs. Mais il peut perturber le monde politique si les intervalles de confiance des résultats sont mal compris. Pour John Van Kesteren, la fréquence des enquêtes selon un rythme de trois à quatre ans est préférable vis-à-vis des autorités, mais peut poser problème pour le financement. Enfin, s'agissant de la demande principale, si celle-ci est de disposer d'une mesure précise des évolutions annuelles, il apparaît que les méthodes retenues ne donnent pas particulièrement la priorité à cet objectif.

En conclusion, Jean-Marie Delarue a souligné que ce riche débat pose la question de la qualité de l'information : celle-ci s'impose en raison de la demande sociale croissante sur ce thème. Cinq points méritent une attention particulière :

- ❶ Les exploitations doivent être nombreuses, réalisées aussi par la recherche, et être de qualité pour informer le décideur ;
- ❷ Le sujet est majeur, c'est un fait. Qui plus est, il est fortement médiatisé. Veillons à garder une approche multi-sources, le tout dans un cadre budgétaire contraint ;
- ❸ La diffusion des données doit se développer, et ce sur plusieurs sites Internet ;
- ❹ Compte tenu des différences culturelles et législatives, ce n'est qu'entre pays relativement comparables sur ces dimensions qu'on peut se livrer à des comparaisons ; les analyses réalisées pour la toxicomanie pourraient éventuellement nous y aider ;
- ❺ En termes de méthode, outre un examen d'ensemble, les expérimentations sur le multimode semblent être à reconsidérer.